

#### PROVINCE DE QUÉBEC

#### COMTÉ D'UNGAVA

#### **VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 18 février 2014 à 19h00, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères: Roxanne Tremblay

Denise Larouche Lucie Tremblay

Messieurs les conseillers : Daniel Forgues

**Guy Lafrenière** 

Était absent le conseiller : Jacques Fortin

Était également présents à la séance : Directeur général, trésorier et greffier

suppléant : Richard Bonneau

Était absente à la séance :

Madame la greffière : Mariève Bernier

#### 1. MOMENT DE RÉFLEXION

2.

#### PRÉSENCES - CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Richard Bonneau, directeur général, trésorier et greffier suppléant constate le quorum de la séance.

3.

#### 14-02-34 <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

4.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay **APPUYÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU** 

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.

14-02-35

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 23 JANVIER 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2014



Monsieur le maire revient sur certains points des dernières séances.

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 23 janvier 2014 et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2014 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues **APPUYÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay **ET RÉSOLU** 

**D'ACCEPTER** la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 23 janvier et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2014.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.

# REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.

<u>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS</u>

8.

**CONSEIL MUNICIPAL** 

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

9.1

14-02-36

RÉSOLUTION - AUTORISATION SIGNATAIRE - DIRECTEUR GÉNÉRAL, TRÉSORIER ET GREFFIER SUPPLÉANT - CAISSE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU

**CONSIDÉRANT** la nomination du nouveau directeur général, trésorier et greffier suppléant;

**CONSIDÉRANT QU**'il est nécessaire de procéder à la modification des signataires aux comptes de la Ville de Chapais;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 février 2014.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame la conseillère Denise Larouche **ET RÉSOLU** 



**QUE** monsieur Richard Bonneau, directeur général, trésorier et greffier suppléant en remplacement de monsieur Laurent Levasseur, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tout document relatif à tout compte que détient ou détiendra la Ville de Chapais à la Caisse Desjardins de Chibougamau.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2

14-02-37

# <u>RÉSOLUTION – ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AVEC LA S.A.A.Q.</u>

**CONSIDÉRANT QU**'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Chapais, il est nécessaire pour la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après «la Société) de communiquer certains renseignements à la Ville de Chapais;

**CONSIDÉRANT QU**'en vertu de certaines dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587,587.1 et de certaines dispositions du Code de procédure pénal (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire pour la Ville de Chapais de communiquer certains renseignements à la Société;

**CONSIDÉRANT QU**'à cet effet, la Ville de Chapais a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 13-11-292 du Conseil municipal désignait monsieur Laurent Levasseur pour agir à titre de coordonnateur de l'entente et responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société;

**CONSIDÉRANT QU**'à la suite du départ de monsieur Laurent Levasseur, il y a lieu de désigner monsieur Richard Bonneau pour l'application de ladite entente;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 février 2014.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues **APPUYÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU** 

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante;

QUE la Ville de Chapais désigne pour l'application de ladite entente :

- Monsieur Richard Bonneau, coordonnateur de l'entente;
- Monsieur Richard Bonneau, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société.
   Il pourra déléguer cette fonction à une ou plusieurs autres personnes qu'il est chargé d'identifier;

**QUE** monsieur Richard Bonneau, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, est luimême autorisé à accéder aux renseignements et, par conséquent, est autorisé à signer tous les formulaires requis pour octroyer l'accès à ces renseignements.



14-02-38

9.3

# <u>RÉSOLUTION - NOMINATION DE MONSIEUR RICHARD BONNEAU - COMITÉ AVISEUR DU PACTE RURAL</u>

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean Bernier a remis sa démission à titre de directeur général, trésorier et greffier suppléant le 12 novembre 2013:

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a adhéré au programme du Pacte rural;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit nommer un représentant au sein du comité aviseur du Pacte rural;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 février 2014.

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche **APPUYÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay **ET RÉSOLU** 

**DE** nommer monsieur Richard Bonneau, directeur général, trésorier et greffier suppléant au titre de représentant de la Ville de Chapais au sein du comité aviseur du Pacte rural;

QUE cette nomination soit effective à compter du 19 février 2014;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la CDEC.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4

### 14-02-39 RÉSOLUTION - NOMINATION DE MONSIEUR RICHARD BONNEAU À TITRE DE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

**CONSIDÉRANT** le départ de monsieur Laurent Levasseur en date du 14 février 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., Chapitre A-2.1):* 

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Richard Bonneau vient d'être nommé directeur général, trésorier et greffier suppléant;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer monsieur Richard Bonneau officiellement à titre de responsable de l'accès à l'information en vertu de l'article 8 de la même loi;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 février 2014.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues **ET RÉSOLU** 

**QUE** monsieur Richard Bonneau, directeur général, trésorier et greffier suppléant, soit et est nommé à titre de responsable de l'accès à l'information pour la Ville de Chapais;



**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Commission d'accès à l'information.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-02-40

RÉSOLUTION – RECOMMANDATION À L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES DE TROIS REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a succédé à la Municipalité de Baie-James le 1<sup>er</sup> janvier dernier avec l'entrée en vigueur de la *Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre local de développement de la Baie-James (CLDBJ) relève maintenant de l'ARBJ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARBJ demande à la Ville de Chapais de lui recommander trois représentants pour siéger au conseil d'administration du CLDBJ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 février 2014.

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche **APPUYÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU** 

**QUE** la Ville de Chapais recommande à l'ARBJ la nomination de monsieur Steve Gamache, maire, de monsieur Daniel Forgues, conseiller municipal, ainsi que de madame Lise Aubin, directrice générale de la Corporation de développement économique de Chapais pour siéger au conseil d'administration du CLDBJ;

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'ARBJ.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.6

#### 14-02-41

# RÉSOLUTION - DEMANDE DE SUBVENTION AU MAMROT - ACQUISITION ET MISE AUX NORMES DU GARAGE GD

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais s'est portée acquéreur du Garage GD en vertu de sa résolution 14-01-31;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de déposer une demande de subvention au ministère des Affaires municipales, des régions, et de l'Occupation du territoire (MAMROT) en vertu du programme d'infrastructures Québec-municipalité, volet 5.1 (PIQM), et ce avant le 14 mars 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais doit autoriser la présentation du projet et confirmer son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continu;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 février 2014.



Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues **ET RÉSOLU** 

**QUE** monsieur Laurent Levasseur, chargé de projet, soit et est autorisé à déposer une demande d'aide financière au MAMROT relativement à l'acquisition et à la mise aux normes du Garage GD;

**QUE** la Ville de Chapais s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continu.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-02-42

# <u>RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNER UN PROTOCOLE</u> <u>D'ENTENTE AVEC LE MAMROT – RÉFECTION DES TROTTOIRS</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a obtenu une aide financière de 100 000 \$ du ministère des Affaires municipales, des régions, et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du sous-volet 2.5 du programme d'Infrastructures Québec-municipalité (PIQM), et ce dans le but d'améliorer les trottoirs du boulevard Springer;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de signer un Protocole d'entente avec le MAMROT;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 février 2014.

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay **APPUYÉ** par madame la conseillère Denise Larouche **ET RÉSOLU** 

**QUE** monsieur Steve Gamache, maire, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chapais un Protocole d'entente avec le MAMROT concernant une subvention de 100 000 \$ destinée à la réfection des trottoirs.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.8

### 14-02-43 <u>RÉSOLUTION - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À</u> <u>ESCAPADE BORÉALE</u>

**CONSIDÉRANT QU**'Escapade Boréale a été constituée afin de promouvoir le tourisme et les activités de tourisme d'aventure et de favoriser un développement touristique équitable en partenariat avec les milieux cri et jamésien;

**CONSIDÉRANT** l'impact économique des activités générées par Escapade Boréale et la visibilité pour la Ville de Chapais dans le domaine touristique régional et provincial;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais désire maintenir son adhésion comme partenaire d'Escapade boréale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 février 2014.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière **ET RÉSOLU** 



**QUE** la Ville de Chapais autorise le versement d'un montant de mille dollars (1000 \$) à Escapade Boréale.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.9

# 14-02-44 RÉSOLUTION – DÉLÉGATION DU MANDATAIRE DE GESTION DE TITRES MINIERS

**CONSIDÉRANT QUE** Ressources naturelles Québec exige la délégation d'un mandataire de gestion de titres miniers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais s'approvisionne en sable sur les sites de titres miniers actifs numérotés BNE-3653, BNE-36531 et BNE-36532;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 février 2014.

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche **APPUYÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU** 

**QUE** la Ville de Chapais délègue monsieur Marc Morin à titre de mandataire de gestion des titres miniers actifs numérotés BNE-3653, BNE-36531 et BNE-36532.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

# 10. RESSOURCES HUMAINES

### 11. FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1

### 14-02-45 RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2014

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière **ET RÉSOLU** 

**QUE** la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de janvier 2014 s'élevant à 394 007,57 \$ ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 140 947,12 \$ soient et sont acceptées telles que déposées;

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois janvier 2014.



14-02-46

# 11.2 <u>RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UN EMPRUNT SUR BILLET À</u> LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais souhaite emprunter par billet un montant total de 1 215 000\$, conformément aux règlements suivants : 98-328, 05-367, 08-383 et 08-386;

**CONSIDÉRANT QU'À** la suite de l'appel d'offres, la Ville de Chapais a reçu les soumissions détaillées ci-dessous ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre provenant de la Banque Royale du Canada s'avère la plus avantageuse.

Non du soumissionnaire				Échéance	
	Prix offert	Montant	Taux		Coût réel
Banque Royale du Canada	100,00000	199 100\$	2,65000%	2015	2,65000%
		205 800 \$	2,65000%	2016	
		212 800 \$	2,65000%	2017	
		220 000\$	2,65000%	2018	
		377 300 \$	2,65000%	2019	
Financière	98,88300	199 100 \$	1,80000%	2015	2,84925%
Banque Nationale Inc.		205 800 \$	2,00000%	2016	
		212 800	2,20000%	2017	
		220 000 \$	2,55000%	2018	
		377 300 \$	2,75500%	2019	
Caisse	100,00000	199 100 \$	2,69900%	2015	2,69900 %
Populaire		205 800 \$	2,69900%	2016	
Desjardins de Chibougamau		212 800 \$	2,69900%	2017	
		220 000 \$	2,69900%	2018	
		377 300 \$	2,69900%	2019	

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay **APPUYÉ** par madame la conseillère Denise Larouche **ET RÉSOLU** 

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 25 février 2014 au montant de 1 215 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 98-329 05-367 08-383 et 08-386. Ce billet est émis au prix de 100,00000 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit;

Banque	100,00000	199 100 \$	2,65000%	2015	2,65000 %
Royale du		205 800 \$	2,65000%	2016	
Canada		212 800 \$	2,65000%	2017	
		220 000 \$	2,65000%	2018	
		377 300 \$	2,65000%	2019	

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.



# 11.3 14-02-47 RÉSOLUTION – CONCORDANCE, COURTE ÉCHÉANCE ET PROLONGATION

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Chapais souhaite emprunter par billet un montant total de 1 215 000 \$;

NO DES RÈGLEMENTS	Montant
98-329	67 900\$
05-367	353 800\$
05-367	402 400\$
08-383	114 600\$
08-386	276 300\$
TOTAL	1 215 000\$

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais aura le 24 février 2014, un montant de 1 215 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 2 302 000 \$, pour des périodes de 5 ans et 10 ans, en vertu des règlements numéros **98-329 05-367 08-383 et 08-386**;

**CONSIDÉRANT QU**'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par madame la conseillère Denise Larouche **ET RÉSOLU** 

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'un** emprunt par billet au montant de 1 215 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros **98-329 05-367 08-383 et 08-386** soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 25 février 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015.	199 100 \$
2016.	205 800 \$
2017.	212 800 \$
2018.	220 000 \$
2019.	227 600 \$(à payer en 2019)
2019.	149 700 \$ (à renouveler)



QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Chapais émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 février 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 08-386, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE** la Ville de Chapais emprunte 1 215 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements numéros **98-329 05-367 08-383 et 08-386**.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.4

14-02-48

RÈGLEMENT NUMÉRO 14-429 — DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 679 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 679 000 \$ POUR L'ACQUISITION À DES FINS MUNICIPALES DES LOTS 1-461, 1-567 ET 1-568 DU BLOC 1, CANTON DE LÉVY, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAC-SAINT-JEAN-OUEST AVEC BÂTISSE DESSUS CONSTRUITE

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Chapais de moderniser, de restructurer et d'adapter sa caserne des pompiers et son garage municipal aux besoins court, moyen et long terme de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a mandaté la Firme WSP, anciennement Genivar, en vertu de sa résolution 13-09-232, afin d'identifier et faire l'étude des différentes options disponibles, incluant une construction neuve;

**CONSIDÉRANT QUE** WSP a exposé le résultat de ses travaux en séance d'information publique le 15 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE WSP recommande l'acquisition, la mise aux normes et l'adaptation de l'immeuble Garage mécanique Auto GD pour satisfaire les besoins de la Ville de Chapais à court, moyen et long terme, et ce au coût total de 1 318 000 \$, soit 700 000 \$ pour l'acquisition et 618 000 \$ pour la mise aux normes et l'adaptation aux besoins de la Ville de Chapais;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit immeuble a fait l'objet d'un préavis de vente sous contrôle de justice publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest le 12 septembre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins de Chibougamau est actuellement le propriétaire dudit immeuble;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a déposé, en vertu de sa résolution 14-01-16, une offre à la Caisse Desjardins dans le but d'acquérir l'immeuble situé au 45-63, 1<sup>ière</sup> Avenue, Chapais, connu comme étant les lots 1-461, 1-567 et 1-568, canton de Lévy, circonscription foncière Lac-Saint-Jean-Ouest, et ce au montant de 679 000,00 \$, plus taxes, s'il y a lieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise aux normes de cet immeuble sera effectuée dans un second temps après avoir déposé une demande d'aide financière auprès du MAMROT (PIQM, volet 5.1) et obtenu une promesse finale;



**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition et la mise aux normes dudit immeuble sont admissibles au programme d'aide financière du MAMROT (PIQM, volet 5.1) jusqu'à la hauteur de 65%;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins a accepté l'offre de la Ville de Chapais en date du 27 janvier 2014;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de financer cette acquisition par un emprunt à long terme et d'adopter un règlement pour décréter cet emprunt;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 12-411 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 508 712 \$ n'a pas été utilisé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 27 janvier 2014;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** 

**QUE** le règlement 12-411 soit abrogé et que le règlement 14-429 soit adopté.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. GREFFE

#### 13. <u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>

13.1

# 14-02-49 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT (14-430) AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 01345-A ET SES AMENDEMENTS

**Monsieur Daniel Forgues** donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur le zonage numéro 01345-A et ses amendements en vigueur en vue de :

D'ajouter une zone agricole à même la zone 35-CN

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

### 14. CULTURE, LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

14.1

# 14-02-50 <u>RÉSOLUTION – ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES –</u> FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a adopté par résolution la *Politique d'attribution des aides financières* lors de sa séance régulière du 17 septembre 2013;



**CONSIDÉRANT QUE** le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire est mandaté pour répondre aux demandes d'aides financières, d'en faire l'analyse et de donner un avis au conseil municipal sur la conformité et la qualité des demandes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a reçu cinq (5) nouvelles demandes d'aides financières depuis le début de l'année 2014 et que ces demandes ont reçu un avis favorable;

**CONSIDÉRANT QUE** ces demandes ont été traitées lors de plénier du 17 février 2014.

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues **ET RÉSOLU** 

**QUE** la Ville de Chapais accorde à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC (section Chapais – Chibougamau) une aide financière de 100\$ pour sa campagne corporative annuelle de collecte de fonds;

QUE la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14.2

14-02-51

### <u>RÉSOLUTION – ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES – COMMISSION LOISIR ET SPORT DE LA BAIE-JAMES</u>

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a adopté par résolution la *Politique d'attribution des aides financières* lors de sa séance régulière du 17 septembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire est mandaté pour répondre aux demandes d'aides financières, d'en faire l'analyse et de donner un avis au conseil municipal sur la conformité et la qualité des demandes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a reçu cinq (5) nouvelles demandes d'aides financières depuis le début de l'année 2014 et que ces demandes ont reçu un avis favorable;

**CONSIDÉRANT QUE** ces demandes ont été traitées lors de plénier du 17 février 2014.

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière **ET RÉSOLU** 

**QUE** la Ville de Chapais accorde un montant de 500\$ à la Commission Loisir et Sport de la Baie-James dans le cadre de son programme *La Bourse sportive Nord-du-Québec;* 

**QUE** la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.



14.3

# 14-02-52 <u>RÉSOLUTION – ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES – COMMISSION LOISIR ET SPORT DE LA BAIE-JAMES</u>

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a adopté par résolution la *Politique d'attribution des aides financières* lors de sa séance régulière du 17 septembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire est mandaté pour répondre aux demandes d'aides financières, d'en faire l'analyse et de donner un avis au conseil municipal sur la conformité et la qualité des demandes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a reçu cinq (5) nouvelles demandes d'aides financières depuis le début de l'année 2014 et que ces demandes ont reçu un avis favorable;

**CONSIDÉRANT QUE** ces demandes ont été traitées lors de plénier du 17 février 2014.

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues **ET RÉSOLU** 

**QUE** la Ville de Chapais accorde une aide financière de 250 \$ à la Commission Loisir et Sport de la Baie-James pour l'organisation d'une formation régionale pour tous les organismes à but non lucratif (OBNL) et les bénévoles:

**QUE** la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14.4

# 14-02-53 RÉSOLUTION – ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES – CLUB DE HOCKEY – DES CHEVALIERS DE COLOMB

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a adopté par résolution la *Politique d'attribution des aides financières* lors de sa séance régulière du 17 septembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire est mandaté pour répondre aux demandes d'aides financières, d'en faire l'analyse et de donner un avis au conseil municipal sur la conformité et la qualité des demandes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a reçu cinq (5) nouvelles demandes d'aides financières depuis le début de l'année 2014 et que ces demandes ont reçu un avis favorable;

**CONSIDÉRANT QUE** ces demandes ont été traitées lors de plénier du 17 février 2014.

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche **APPUYÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay **ET RÉSOLU** 

**QUE** la Ville de Chapais accorde une aide financière de 750 \$ au Club de hockey des Chevaliers de Colomb dans le cadre du Tournoi de hockey des Chevaliers de Colomb 2014;

**QUE** la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.



14.5

# 14-02-54 <u>RÉSOLUTION – ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES - CARREFOUR-JEUNESSE-EMPLOI DE LA JAMÉSIE</u>

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a adopté par résolution la *Politique d'attribution des aides financières* lors de sa séance régulière du 17 septembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire est mandaté pour répondre aux demandes d'aides financières, d'en faire l'analyse et de donner un avis au conseil municipal sur la conformité et la qualité des demandes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a reçu cinq (5) nouvelles demandes d'aides financières depuis le début de l'année 2014 et que ces demandes ont reçu un avis favorable;

**CONSIDÉRANT QUE** ces demandes ont été traitées lors de plénier du 17 février 2014.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues **APPUYÉ** par madame la conseillère Denise Larouche **ET RÉSOLU** 

**QUE** la Ville de Chapais accorde une aide financière de 250 \$ à Carrefour-jeunesse-emploi et la Jamésie (CJEJ) pour l'organisation d'un <u>Bingo Brunch Déjeuner</u> à la salle communautaire de Chapais;

**QUE** la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14.6

# 14-02-55 <u>RÉSOLUTION – ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES – FESTIVAL DU DORÉ DE LA BAIE-JAMES</u>

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a adopté par résolution la *Politique d'attribution des aides financières* lors de sa séance régulière du 17 septembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire est mandaté pour répondre aux demandes d'aides financières, d'en faire l'analyse et de donner un avis au conseil municipal sur la conformité et la qualité des demandes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a reçu cinq (5) nouvelles demandes d'aides financières depuis le début de l'année 2014 et que ces demandes ont reçu un avis favorable;

**CONSIDÉRANT QUE** ces demandes ont été traitées lors de plénier du 17 février 2014.

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay **ET RÉSOLU** 

**QUE** la Ville de Chapais accorde une aide financière de 15 000 \$ au Festival du doré Baie-James;

**QUE** la somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971



### 15. **TRAVAUX PUBLICS**

16. **SERVICE DES INCENDIES** 

#### 17. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### RÉSOLUTION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA CDEC -14-02-56 **ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU PLAN STRATÉGIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adopté un Plan stratégique 2013-2023;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une partie de ce Plan est déléguée à la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC), spécialement les activités visant l'implantation d'une industrie bioalimentaire nordique;

CONSIDÉRANT le mandat d'accompagnement qui a été consenti à l'Alliance bioalementaire nordique par la CDEC suivant une offre de service datée du 27 novembre 2013 et prévoyant des honoraires de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la CDEC a obtenu une aide financière de 10 000 \$ du CLDBJ et applicable à ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE les fonds ont été prévus au budget 2014 de la Ville de Chapais dans le code budgétaire lié au Plan stratégique;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 février 2014;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche **ET RÉSOLU** 

QUE la Ville de Chapais verse à la CDEC une somme de 20 000 \$ pour acquitter le mandat à l'Alliance bioalimentaire nordique.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18. **VARIA** 

RÉSOLUTION D'APPUI AU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DES POSTES (STTP) - EXAMEN DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN

CONSIDÉRANT QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service, plutôt que de chercher à améliorer le Protocole, ce qui pourrait préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

15

14-02-57



**CONSIDÉRANT QUE** Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste public, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 février 2014;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay **APP**UYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues **ET RÉSOLU** 

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Chapais appui le Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes (STTP) dans ses démarches voulant que l'examen du *Protocole du service postal canadien* porte sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles;

**QUE** le conseil municipal demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes, L'honorable Lisa Raitt, que le *Protocole* soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites Villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;
- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

**QUE** le conseil de la Ville de Chapais demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes, L'honorable Lisa Raitt, que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien*;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à :

- L'honorable Lisa Raitt, ministre des Transports et ministre responsable de la Société canadienne des postes;
- M. Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes (STTP);
- M. Roméo Saganash, député fédéral du comté d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eevou;
- M. Luc Ferland, député provincial du comté d'Ungava et adjoint parlementaire au Ministère des Ressources naturelles (Volet affaires nordiques);
- M. Claude Dauphin, président de la Fédération canadienne des municipalités.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



#### 18.2

14-02-58

# <u>RÉSOLUTION – APPUI AU FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES – PROJET DE CONSTRUCTION</u>

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival du doré Baie-James désire ériger sur son site un bâtiment permanent d'environ 6 mètres par 6 mètres pour abriter une cantine et un bar;

**CONSIDÉRANT QUE** le Festival du doré Baie-James désire également couler, à proximité dudit bâtiment, une dalle de béton d'environ 20 mètres par 35 mètres et deux annexes à cette dalle de 6 mètres par 6 mètres, et ce pour y installer un chapiteau durant les activités du Festival;

**CONSIDÉRANT QUE** le site du Festival est établi sur un terrain de la Ville de Chapais loué au Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dossier a été traité lors du comité plénier du 10 février 2014.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU** 

**QUE** la Ville de Chapais appuie les deux projets du Festival du doré Baie-James.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 18.3

# 14-02-59 RÉSOLUTION – IMPORTANCE DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

**CONSIDÉRANT** l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

**CONSIDÉRANT** le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) mettent en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de l'UNESCO:

**CONSIDÉRANT QU**'une table régionale de coordination de la région administrative Nord-du-Québec existe pour mettre en place des activités régionales de valorisation de l'apprentissage dans le cadre de cette semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté de la Ville de Chapais de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, afin d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par madame la conseillère Denise Larouche **ET RÉSOLU** 



**D**'engager la Ville de Chapais à favoriser et soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu;

**De** contribuer à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et le concours régional Nord-du-Québec «La formation ça vaut le coût».

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 19. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen s'informe sur le suivi d'une demande qu'il a déposée à la Ville, au nom de plusieurs propriétaires, pour l'achat d'une partie de terrain à l'arrière de leur résidence demeurant sur la 9<sup>e</sup> Rue à partir de la 5<sup>e</sup> avenue. Le maire répond que le Conseil municipal a été saisi de cette demande, mais qu'il n'a pas encore terminé sa réflexion sur les futurs développements domiciliaires. Dès que cette réflexion sera terminée, les citoyens seront informés.

Un citoyen se plaint de la vitesse des véhicules dans sa rue.

Un membre des médias s'informe de la date de la tenue du registre pour le règlement d'emprunt concernant l'acquisition du garage GD ainsi que du nombre de personnes requises pour qu'il y ait tenue d'un référendum. Le maire lui précise que le registre sera ouvert mercredi le 12 mars à l'Hôtel de Ville et que le nombre requis de signatures devrait se situer normalement à 133.

#### 20. QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

#### 14-02-60 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay **ET RÉSOLU** 

**QUE** cette séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 01.

Steve Gamache Richard Bonneau
Maire Directeur général, trésorier et greffier suppléant